

appel à candidatures

# Résidences de recherche 2022

**Afin de soutenir leur travail de recherche, d'expérimentation et de création, le BO accueille chaque année en résidence des artistes, des commissaires d'exposition, des designers graphiques sur des formats et des périodes variables que nous souhaitons les plus adaptés à leurs projets.**

**Date limite de dépôt de candidature:  
lundi 17 mai 2021 à 17h17,  
à [c.oyallon@agglo-pau.fr](mailto:c.oyallon@agglo-pau.fr)**

**Nous ne prendrons pas le temps de répondre à vos questions individuelles, aussi nous avons rédigé un cahier des charges simple et précis pour vous permettre de formaliser votre candidature.**

**Tout dossier transmis au-delà des date et heure limites de candidature ne sera pas pris en compte. Tout dossier de candidature ne répondant pas strictement à la formalisation demandée ne sera pas analysé.**

**Le choix des lauréats sera établi au plus tard le lundi 21 juin 2021.**

Le Bel Ordinaire, espace d'art contemporain, est l'un des outils de développement culturel de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), ayant pour principaux objectifs de :

- renforcer la diffusion des arts visuels sur le territoire de la CAPBP,
- soutenir la création contemporaine,
- favoriser la présence artistique sur le territoire,
- permettre à tous un accès à la création contemporaine.

Pour les atteindre, le Bel Ordinaire développe :

- des expositions tout au long de l'année : monographiques, collectives, thématiques ou encore partant du point de vue d'un commissaire invité.
- un programme de résidences d'artistes (production-diffusion et recherche).
- un travail de médiation et de sensibilisation avec des visites guidées, des ateliers de pratiques artistiques et des projets pédagogiques destinés à tous les publics.

Le BO dispose de 4 ateliers de création individuels d'environ 50 m<sup>2</sup>. Ces ateliers sont en connexion avec un atelier de construction équipé de machines-outils pour le travail du bois et du métal, ainsi qu'avec une cabine de peinture sous pression et d'un atelier de sérigraphie équipé d'une machine une main permettant de réaliser des tirages allant jusqu'à 70\*100 cm.

# Contenu de l'appel à projet :

## Objectifs :

Soutien à la création et à la recherche.

## Candidats éligibles :

Cet appel à projet s'adresse à des artistes dont la pratique relève de l'art contemporain, aux designers graphiques et aux commissaires d'exposition.

## Moyens proposés :

### Espaces de travail :

mise à disposition d'un atelier de 50m<sup>2</sup> environ, avec la possibilité d'accéder à l'ensemble des équipements du BO, et d'un hébergement sur le site du BO incluant une chambre avec un bureau, un accès internet et une cuisine partagée. Vous pourrez également disposer de la galerie éphémère pour effectuer un accrochage en fin de résidence.

### Accompagnement :

L'ensemble de l'équipe du BO, dans la limite de ses disponibilités, accompagne chacun des résidents pour avis et retours, accompagnement technique, aide à la rédaction de textes et/ou à la préparation de dossiers, mise en connexion avec d'autres artistes, des partenaires potentiels.

### Financement :

Une subvention de 1 500 € qui doit couvrir tous les frais de la résidence (honoraires, déplacements, restauration, matériaux...).

### Médiation et communication :

Les lauréats de cet appel à candidatures travailleront en étroite collaboration avec l'équipe du BO pour lui permettre d'expliquer et valoriser cette résidence auprès du public. Une page sera créée sur le site du Bel Ordinaire pour annoncer la résidence et sera actualisée au fur et à mesure du temps de résidence ainsi qu'après. Les lauréats devront participer aux demi-journées d'ateliers portes ouvertes organisées pendant leur temps de présence au BO.

## Le dossier de candidature

Il comportera, dans cet ordre :

- coordonnées administratives et financières (sur une page) : adresse postale et mail / numéro siret / numéro d'identification à la maison des artistes-sécurité sociale, agessa ou autre / numéro de téléphone / relevé d'identité bancaire.
- note d'intention / ébauche du projet : problématique(s), objectif(s), technique(s), participant(s)...
- budget prévisionnel faisant état des coproductions et/ou bourses acquises ou pressenties.
- votre calendrier idéal : la résidence peut se déployer sur une ou plusieurs périodes, sur 4 semaines maximum.
- bio et sélection de travaux précédents.

## LE TOUT EN :

**UN DOCUMENT UNIQUE DE 10 PAGES MAXIMUM ; EN A4-PORTRAIT ; AU FORMAT PDF DE MAXIMUM 3MO.**

Vous pourrez indiquer dans votre candidature si vous accepteriez une résidence «coup de pouce» ; mêmes conditions que pour la recherche excepté : bourse de 500 € et deux semaines maximum.



Dans l'atelier partagé de Julie Deck Marsault et Sophie Cure, 2020

# Et si ma candidature est retenue, comment ça se passe ?

Au plus tard le 21 juin 2021, vous recevrez un appel téléphonique pour vous informer de la sélection de votre candidature.

Nous calerons dans les semaines suivantes les réservations des espaces des travail et d'hébergement sur vos périodes privilégiées pour l'année 2022. Vous devrez nous communiquer rapidement les éléments nécessaires à l'annonce de votre résidence sur le site internet : une courte bio d'environ 1500 signes en format texte, une sélection de 5 à 10 photos libres de droits avec légendes et copyright. Un dossier artistique présentant votre travail en format pdf. Votre résidence sera annoncée dans le programme de saison 21-22 du BO et sur son site internet.

En janvier ou février 2022, vous recevrez une proposition de convention pour officialiser administrativement votre résidence. Une fois conjointement validée, vous la signerez et nous la retournerons signée par mail.

Avant votre arrivée au BO vous devrez nous transmettre : le règlement intérieur signé et portant la mention «lu et approuvé» et une attestation d'assurance pour votre responsabilité civile au titre d'occupant temporaire des espaces de travail et de vie mis à votre disposition.

## Faire connaissance avec l'équipe, qui fait quoi ?

Didier Courtade, chargé des publics en visite libre, responsable de la bibli et de l'artothèque du BO, et coordinateur des résidences sera votre interlocuteur principal pour la préparation, l'annonce, la mise en oeuvre et la valorisation de votre résidence au BO.  
d.courtade@agglo-pau.fr  
06 18 41 56 99

Guillaume Batista Pina, chargé de l'action culturelle, travaillera avec vous pour d'éventuelles visites de votre atelier à destination de groupes.  
g.batistapina@agglo-pau.fr  
06 84 77 46 53

Adrien Mérour et Romuald Cailleteau, techniciens super polyvalents, vous installeront dans votre atelier et vous accompagneront pendant votre résidence si vous en avez besoin.

a.merour@agglo-pau.fr  
r.cailleteau@agglo-pau.fr  
06 35 49 64 38

Claire Oyallon, assistante de direction, assurera la publication d'infos sur les réseaux sociaux pour partager votre travail en cours.

c.oyallon@agglo-pau.fr  
06 77 12 55 08

Florence de Mecquenem, directrice, suivra votre résidence, de loin ou de près, en fonction de vos attentes et de ses disponibilités.

## Les ateliers du BO

Le BO est équipé de 4 ateliers de créations autonomes d'environ 50 m<sup>2</sup> chacun. Ils sont mis à disposition vides, et bénéficient simplement d'une arrivée d'eau, d'une étagère de rangement et d'un plan de travail. Des vestiaires et des placards pour ranger les produits inflammables et/ou dangereux sont attenants à ces équipements individuels. Ces ateliers donnent sur un atelier de construction de 180 m<sup>2</sup> équipé d'un parc de matériel technique mutualisé. Un atelier de peinture équipé d'une cabine pour peindre à haute pression et un atelier de sérigraphie complètent ces installations. Il est à noter que l'atelier de sérigraphie est destiné à des utilisateurs aguerris, l'équipe du BO ne comportant pas de sérigraphe. Les équipements mutualisés sont accessibles selon un calendrier animé par l'équipe du BO et concerté entre les différents usagers.

**L'équipe technique du BO** est en général sur site du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h. Ces horaires sont susceptibles de changer en fonction du calendrier des événements. N'hésitez pas à les solliciter en amont de votre venue pour vous assurer de leurs disponibilités selon vos besoins afin que chacun puisse s'organiser.



Résidence de recherche, Josefa Ntjam, 2020



Résidence de production, Sophie Cure, 2020



Résidence de recherche, Clara Denidet, 2020



Adrien et Romuald assurent notamment : l'accueil et l'état des lieux d'entrée et de sortie des ateliers, l'accès à l'atelier de construction principal, la mise à disposition des outils nécessaires à la réalisation de vos projets sous couvert d'une décharge qui engage la responsabilité de l'usager en cas d'accident, la gestion des problématiques de logistique : transport de charges lourdes, accès point d'eau, chargement/déchargement de matériels...

**En cas d'accident** : peinture renversée, matériel endommagé, ou blessure, alertez-les immédiatement. En cas de blessure grave, actionnez un déclencheur manuel de l'alarme incendie.

### Outillage et savoir-faire

Vous devez être équipés d'outils portatifs et assurer votre propre approvisionnement en consommables (bois, métal, quincaillerie...). De façon ponctuelle, nous pourrions vous dépanner de certains consommables, une facture vous sera alors adressée en fin de résidence. Si vos outils ne permettent pas l'usinage souhaité (grande découpe, perçage de précision, collage complexe...) : demandez-nous conseil. Si vous souhaitez frapper, bûcher, serrer une pièce, un établi équipé d'un étau est disponible et peut être déplacé sur réservation. Si vous accumulez les chutes de bois / pvc / aluminium : des bacs sont disponibles pour leur évacuation, veillez tout de même à limiter les chutes et économiser la matière première.

### Gestion des accès et de l'alarme

La fermeture à clef des portes doit être systématique et immédiate, surtout pour celles donnant sur l'extérieur. Lorsque vous quittez votre atelier, vérifiez que vous êtes le dernier avant de mettre la zone sous alarme. Si vous arrivez aux ateliers en dehors des horaires de l'équipe technique et avant la fermeture des salles d'exposition, merci de vous signaler à l'accueil pour éviter une mise sous alarme pendant votre présence.

### Entretien de votre atelier

Pour tous les travaux de peintures, résines, teintures, cires etc. : délimitez une zone de travail puis couvrez les surfaces (murs, sols, plafond si nécessaire) à l'aide d'une protection adéquate (film plastique, polyane, carton...). Prenez soin de bien fixer les protections, de vérifier l'étanchéité de vos récipients.

Concernant la découpe de bois / pvc / aluminium : veillez à aspirer régulièrement les débris, copeaux, poussières. Cette mesure vous permettra de travailler en sécurité et évitera l'accumulation des poussières néfastes pour votre santé et celle des autres usagers.

L'évier est sujet aux éclaboussures : nettoyez-le régulièrement, surtout lorsque vous manipulez des produits chimiques : résines, béton et dérivés, glycéro... De manière générale, évitez d'appliquer des marques de type marqueur ou autre à même les surfaces, privilégiez des matériaux qui se détachent facilement (scotch de peintre, punaises...). Nous laissons à votre disposition balai et pelle, nous pouvons vous fournir ponctuellement des produits d'entretien et un aspirateur, n'hésitez pas à nous solliciter !

### État des lieux de sortie

Les locaux devront être restitués dans un état d'usage raisonnable. Le sol est propre. Les murs sont propres, sans vis, scotch ou agrafe. Les étagères sont à leur place et propres.

L'évier est brillant, le plan de travail dépoussiéré. Le matériel de nettoyage est en état et rangé. Les interrupteurs, poignées de porte et boutons de robinet sont propres. Les déchets ont été évacués dans le respect des consignes de tri sélectif.

### Votre hébergement

Comme prévu dans votre convention, pendant votre séjour, vous aurez une chambre individuelle ainsi que l'accès à la cuisine interne. Nous vous mettrons à disposition du linge de lit, mais prévoyez votre linge de toilette. La cuisine est sommairement équipée : plaques à induction, four, micro-onde, cafetière électrique, bouilloire, cocotte-minute et autres ustensiles de cuisson. Si vous êtes un cordon bleu avec des exigences d'équipement assez hautes, prévoyez d'emporter avec vous vos couteaux à lever les filets, culs de poule, thermomètre à sucre et autres ustensiles de précision ! La cuisine étant partagée, chacun s'organise pour la laisser propre et immédiatement utilisable après son passage... ce qui impose de ranger même après une grosse journée ou soirée. Une machine à laver le linge et un sèche linge sont également à votre service.

Pendant votre séjour, veillez à bien fermer les portes de la cuisine interne dès que vous n'y êtes pas. Comme toujours, le ménage est

ennuyeux : tous les lundis de 8h à 9h, vous devez libérer votre chambre pour que l'entretien régulier soit effectué. Si votre chambre est utilisée immédiatement après votre départ, vous devrez la rendre nettoyée. Comme à la maison en fait ! Nous vous précisons tout ce qui a besoin de l'être au moment de l'état des lieux d'entrée.

## Infos pratiques

### Commerces

A quelques centaines de mètres du BO, vous trouverez des commerces qui vous permettront de faire vos courses alimentaires : hypermarché, spécialiste de l'alimentation surgelée, épicerie bio, boucherie-charcuterie. Il y a aussi sous la halle de Billère (3 mn à pied) un marché bio les mercredis et samedis matin et nous vous recommandons également le Locavor Billère qui y effectue ses distributions le mercredi soir.

### Se déplacer

La société Idélis assure les transports en commun sur le territoire de la CAPBP. Les lignes P7 P8 et T3 desservent le centre-ville de Billère vers le centre-ville de Pau. Les horaires sont peu pratiques dans la mesure où les bus ne circulent pas tard en soirée. Mais il ne vous faudra guère plus de 20 minutes pour aller du BO au centre-ville de Pau à pied. [reseau-idelis.com](http://reseau-idelis.com)

### Sortir

À côté du BO vous trouverez la Route du Son, centre de musiques actuelles. L'équipe de l'association Ampli qui anime cet équipement vous invite à l'ensemble des concerts organisés pendant votre séjour. Nous vous les présenterons à votre arrivée et il suffira ensuite de les prévenir si vous souhaitez assister à l'une ou plusieurs de leurs soirées. Si vous venez pendant le festival accès(s), son équipe vous invite également sur les temps publics proposés.

À Pau, nous vous invitons à vous intéresser aux programmations de la Centrifugeuse, d'Espaces pluriels, du Méliès ou encore d'À tant rêver du Roi, PCP.

Pour ceux qui sont motorisés et motivés pour aller plus loin, vous avez le Parvis à Tarbes et image-imatge à Orthez.

**BO** le Bel Ordinaire

allée Montesquieu

64140 Billère

05 59 72 25 85

[belordinaire.agglo-pau.fr](http://belordinaire.agglo-pau.fr)

 BUS P7, P8 et T3

ouvert du mer. au sam.

de 15h à 19h, entrée libre

